



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/90

S/16298

26 janvier 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
POLITIQUE D'APARTHEID DU  
GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 25 janvier 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le message suivant du général d'armée  
aérienne Siddhi Savetsila, ministre des affaires étrangères de Thaïlande :

"Ministère des affaires étrangères  
Saranrom Palace, Bangkok  
25 janvier de l'ère bouddhique 2527 (1984)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note No CCY 1220-01 datée du  
16 janvier 1984 transmettant la résolution 547 (1984) du Conseil de sécurité  
qui prie instamment tous les Etats d'user de leur influence et de prendre  
d'urgence des mesures pour sauver la vie de M. Malesela Benjamin Moloise.

Malgré son vif désir de répondre à votre appel, les moyens d'action du  
Gouvernement royal thaïlandais en la matière se trouvent limités par le fait  
que la Thaïlande n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du  
Sud. En outre, la Thaïlande s'est toujours systématiquement et ouvertement  
opposée à la politique d'apartheid de ce pays et a imposé un embargo en ce qui  
concerne les échanges commerciaux. Le Gouvernement royal thaïlandais partage,  
néanmoins, les vives inquiétudes que vous inspire le sort de M. Moloise et  
tient à déclarer qu'il appuie pleinement la résolution adoptée par le Conseil  
de sécurité le 13 janvier 1984 à ce sujet.

Le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila  
Ministre des affaires étrangères"

A/39/90  
S/16298  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

-----

